

Déroulement de la formation

L'évaluation initiale obligatoire

Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée d'environ 45 minutes.

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.

Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision).

Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur de la moto d'où la situation est filmée ou photographiée.

Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation.

Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvements avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code. L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.

Les catégories de critères évalués

Le test distingue 2 catégories de capacités :

celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :

- des capacités sensorimotrices
- des capacités d'équilibre
- et des capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité

celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :

- des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
- des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation. Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :
- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

La formation théorique au code de la route (possible dès 17 ans)

Cette formation est nécessaire seulement si vous passez votre permis de conduire pour la première fois ou si vous avez obtenu un permis de conduire il y a plus de 5 ans. Dans les autres cas, la formation pratique suffit.

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée;
- les usagers vulnérables
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...)
- la pression des pairs.

La phase de formation pratique à la conduite

La formation à l'épreuve pratique nécessite au minimum 8 heures de conduite hors circulation (plateau) et 12 heures de conduite en circulation soit 20 heures au total. Le candidat doit d'abord passer l'épreuve théorique générale, le code. Après réussite au code, il passe l'examen du plateau et l'examen de circulation. La réussite à l'épreuve du plateau est indispensable pour passer l'épreuve en circulation.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisés ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

Adresse de la formation hors circulation :

Parking du Breuil, 71500 LOUHANS

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :

5 min

Partage de la piste de formation :

La piste n'est pas partagée actuellement mais une piste d'examen poids lourd se situe à côté, en cas d'examen lors de la manœuvre les questions liées à la conduite d'un deux roues seront révisées.

Capacité d'accueil :

Il n'y a pas d'aménagement sur la piste

Disponibilité de la piste :

Il n'y a pas de limite d'amplitude horaire de la piste mis à part qu'elle n'est pas éclairée donc inutilisable dès que la nuit tombe en hiver. Cependant la piste ne peut pas être utilisée le lundi matin et en début d'après-midi (jour du marché) et pour toutes les manifestations organisées par la ville de Louhans ou associations qui en auraient eu l'autorisation. Par exemple : fête foraine ou manifestation Harley Davidson.

Le jour de l'examen

- **Épreuve théorique générale (code) pour les candidats n'étant pas titulaires d'un permis ou si le dernier permis obtenu a plus de cinq ans :**

Cette épreuve consiste à vérifier vos connaissances concernant le code de la route, la forme, la couleur et la signification des symboles de la signalisation verticale et horizontale. Elle apprend également à connaître les règles de circulation et savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers. Les cours de code sont dispensés à l'auto-école mais nous disposons également d'un partenariat avec Icodile vous permettant de travailler le code via internet, où vous voulez quand vous voulez, sur ordinateur, tablette ou portable.

- **Épreuve hors circulation (plateau)**

La durée de l'épreuve est de 15 minutes. Elle se déroule en 2 parties :

Tests de maniabilité:

- Allure réduite : déplacement de la motocyclette sans l'aide du moteur et contrôle de son état (vérifications) et déplacement de la motocyclette à allure réduite.
- Allure plus élevée : freinage d'urgence et évitement.

Interrogation orale : 12 thèmes

Le but est d'évaluer l'acquisition des connaissances indispensables à la sécurité et de s'assurer que le candidat est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

Une fiche est tirée au sort et elle sert de support au candidat. Il doit alors pouvoir s'exprimer librement et il convient que l'évaluation des connaissances soit indépendante de la qualité d'expression.

Le système de notation repose sur trois niveaux symbolisés par une lettre :

A = niveau satisfaisant

B = niveau moyen

C = niveau insuffisant

Une note C à au moins l'un des exercices entraîne l'ajournement du candidat. La chute lors des exercices entraîne la notation C et l'arrêt immédiat de l'examen. Si le candidat obtient un C à l'un des exercices des tests de maniabilité, il ne passera pas l'interrogation orale.

3) Épreuve en circulation

La durée de cette épreuve est de 30 minutes. Elle se déroule sur des itinéraires variés en utilisant la procédure du véhicule suiveur (liaison radio permanente).

Le candidat est évalué sur les compétences suivantes :

- savoir s'équiper et s'installer,
- savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes,
- prendre l'information,
- adapter son allure aux circonstances,
- appliquer la réglementation,
- communiquer avec les autres usagers,
- partager la chaussée,
- maintenir les espaces de sécurité,
- analyse des situations, adaptation aux situations et conduite autonome,
- attitude préventive et courtoise envers les autres usagers et plus particulièrement les plus vulnérables.

A chacune de ces compétences l'examineur attribue une note allant de 0 à 3 points. Il faut acquérir 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire pour réussir cette épreuve. L'erreur éliminatoire, qu'elle nécessite ou non une intervention de la part de l'examineur, doit correspondre à une action susceptible d'entraîner une réelle mise en cause de la sécurité.